Sans papiers : un collectif de soignants s’oppose à toute réforme de l’AME qui irait à l’encontre du « principe d’universalité du soin ». 968 millions d’euros sont consacrés à ce dispositif

15/04/2024 à 17h56



Le gouvernement prévoit de restreindre ce système d’accès aux soins pour les personnes en situation irrégulière et de précarité. Un collectif s’y oppose car cette réforme va à l’encontre du « principe d’universalité du soin. Au total, 968 millions d’euros sont consacrés à ce dispositif, soit 0,5 % du budget de l’Assurance-maladie.

Nous étions plus de 3 000 soignants à appeler au maintien de l’aide médicale de l’Etat (AME), le 2 novembre 2023, 23 structures et sociétés savantes à défendre ce dispositif, le 28 novembre, et plus de 7 500 soignants signataires au lendemain du vote de la loi sur l’immigration, fin décembre. A la veille d’une réforme annoncée, nous, professionnels de santé, appelons à nouveau à la défense de l’AME contre toute réduction risquant de dégrader son contenu et, par extension, le système de soin français. Nous souhaitons rappeler que les

personnes sans couverture maladie sont plus souvent que les autres prises en soins à des stades plus avancés, au risque d'augmenter la saturation du système de santé et le coût des soins.

L'AME permet aux personnes en situation irrégulière et de précarité d'accéder aux soins. Depuis sa création, en 1999, ce dispositif a fait l'objet de plusieurs réformes, réduisant son accès et sa portée. […]

Par cette tribune, nous alertons donc de nouveau sur le risque éthique, humain, mais aussi économique d'une nouvelle restriction de l'accès aux soins des personnes en situation irrégulière.

Le Monde

> *Parcoursup 2024 : au nom du « principe d'égalité des chances », deux organisations étudiantes saisissent le Conseil d'Etat contre un décret limitant les candidatures des étudiants étrangers hors-UE*